



Au service
des peuples
et des nations



FEUILLE DE ROUTE
POUR LA REVISION
DU BUDGET DU
PROGRAMME
GLOBAL POUR
L'APPUI AUX PLANS
D'ACTION REDD+
NATIONAUX-
Rapport du Groupe
de travail

ONU-REDD

26-27 octobre 2012

Brazzaville, République du Congo

Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document ne sera pas imprimé afin de réduire au minimum l'incidence des processus du Programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les participants sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. Les documents de la réunion du Programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse www.unredd.net ou www.un-redd.org.

Contexte :

A sa septième réunion, le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD a approuvé le Document-cadre du Programme global pour l'appui aux plans d'action REDD+ nationaux et le budget correspondant pour la première année (1 juillet 2011- 30 juin 2012), et a convenu de créer un groupe de travail autodésigné, auquel le Secrétariat du Programme ONU-REDD a apporté son concours, en vue d'établir une feuille de route pour la révision du budget du Programme global, compte tenu des conclusions de l'évaluation des besoins nationaux. Le groupe de travail était composé de représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (pays partenaires), de la Norvège (bailleurs de fonds), de la FAO (organisations participantes des Nations Unies), de l'organisation Global Witness (société civile) et de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (peuples autochtones). Le projet de feuille de route a été présenté à la huitième réunion du Conseil d'orientation.

Le groupe de travail a réalisé ses activités concomitamment aux travaux du groupe de travail sur l'évaluation des besoins nationaux. Des réunions conjointes ont été organisées et les versions préliminaires et finales de l'évaluation des besoins nationaux ont été mises à la disposition des deux groupes de travail afin de garantir la cohérence entre la feuille de route et l'évaluation. Bien que le délai de livraison des résultats finaux de l'évaluation ait été prolongé jusqu'en octobre 2012, les premières conclusions de l'évaluation des besoins nationaux ont été diffusées à tous les membres du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD et du Comité des participants du Fonds de partenariat pour le carbone forestier, qui ont fait part de leurs observations par courrier électronique et lors d'un atelier conjoint ONU-REDD/FCPF sur l'évaluation des besoins nationaux, organisé à Santa Marta (Colombie), le 26 juin 2012.

Compte tenu des discussions menées par le groupe de travail sur la feuille de route et des résultats de l'évaluation des besoins nationaux disponibles jusqu'à maintenant, le groupe de travail présente la synthèse de ses travaux en vue de son examen par le Conseil d'orientation.

Projet de feuille de route :

1. Objectifs du Programme global

La stratégie du Programme ONU-REDD 2011-2015, approuvée par le Conseil d'orientation en 2010, met en avant six domaines d'activité interdépendants comme des priorités pour soutenir les processus nationaux de préparation ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales REDD+. Ces domaines d'activité représentent les priorités identifiées par les pays, tout en rendant compte des principales

compétences techniques, de mise en œuvre et de renforcement des capacités des trois organismes du Programme ONU-REDD¹, à savoir : MRV et suivi ; gouvernance nationale de la REDD+ ; engagement des parties prenantes ; bénéfices multiples ; gestion transparente, équitable et responsable ; et réforme du secteur. Au moyen des travaux réalisés dans le cadre de ces six domaines d'activité, le Programme ONU-REDD aide les pays en développement à réduire significativement les émissions d'origine forestière et terrestre, grâce aux incitations du mécanisme fondé sur les résultats, tout en réalisant les objectifs de développement national d'une manière durable et équitable.

Comme indiqué dans la Stratégie du Programme ONU-REDD, le Programme global devrait être intimement lié aux Programmes nationaux, en mettant en place des actions mondiales et régionales complémentaires.

La Stratégie du Programme ONU-REDD définit également les principales fonctions du Programme global :

- Elaborer et tester les méthodes et les approches ;
- Recenser et diffuser les enseignements tirés des domaines d'activité dans les Programmes nationaux
- Fournir un soutien ciblé dans les six domaines de la Stratégie du Programme ONU-REDD

La réalisation du Programme global est organisée en fonction des résultats définis conformément aux éléments relatifs à la préparation de la REDD+ et aux priorités internationales. Le Document-cadre du Programme global pour l'appui aux plans d'action REDD+ nationaux, approuvé par le Conseil d'orientation en 2011, est structuré selon des résultats qui concernent chacun des domaines d'activité définis dans la Stratégie du Programme ONU-REDD. En outre, ce Document-cadre contient deux résultats qui tiennent compte de l'appui administratif nécessaire au Programme ONU-REDD, à savoir les services de secrétariat et la gestion des savoirs.

Les huit résultats du Document-cadre du Programme global pour l'appui aux plans d'action REDD+ nationaux sont les suivants :

1. Les pays REDD+ sont dotés des systèmes et des capacités nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités MRV et de suivi ;
2. Des systèmes de gouvernance nationale fiables et participatifs sont établis afin de mettre en œuvre la REDD+ ;
3. Les systèmes nationaux de gestion du financement de la REDD+, régis par des principes de transparence, d'équité, de fiabilité et de responsabilité, sont renforcés ;
4. Les peuples autochtones, les communautés locales, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes participent effectivement aux processus décisionnels, à l'élaboration

¹ Les expressions « organismes du Programme ONU-REDD », « organismes des Nations Unies » et « organisations des Nations Unies participantes » sont utilisées indifféremment.

- de stratégies et aux initiatives de mise en œuvre relatives à la REDD+, aux niveaux national et international ;
5. Les avantages multiples des forêts sont valorisés et concrétisés par les stratégies et activités liées à la REDD+
 6. Les avantages multiples des forêts sont valorisés et concrétisés par les stratégies et activités de la REDD+ ;
 7. Les stratégies et investissement pour la REDD+ contribuent effectivement aux transformations vers une économie verte ;
 8. Les connaissances liées au Programme ONU-REDD sont développées, gérées, analysées et diffusées pour soutenir les efforts de la REDD+ à tous les niveaux ;
 9. Le Secrétariat du Programme ONU-REDD fournit des services, dans les meilleurs délais et avec efficacité, aux pays partenaires du Programme ONU-REDD, au Conseil d'orientation et aux organisations des Nations Unies participantes.

2. Éléments à prendre en considération pour la révision du Programme global

Considérant les objectifs du Document-cadre du Programme global pour l'appui aux plans d'action REDD+ nationaux, la présente feuille de route a pour objectif de fournir des orientations sur les moyens d'optimiser le budget à la lumière de ses objectifs. A cet effet, il est fondamental de prendre en considération :

- i) Les priorités et les insuffisances, recensées notamment grâce à l'évaluation des besoins nationaux, pour lesquelles les pays concernés ont besoin d'aide pour appliquer leurs stratégies ou plans d'action REDD+ nationaux, des scénarios nationaux de référence sur les émissions d'origine forestière, des systèmes nationaux transparents de surveillance des forêts et des systèmes d'information sur les garanties ;
- ii) Une certaine souplesse, fondée sur des domaines thématiques utiles à la conception et à la mise à l'épreuve de méthodes et d'approches, tels qu'identifiés dans la Stratégie du Programme ONU-REDD et le Document-cadre du Programme global, afin que le Programme global puisse contribuer au contexte général de la REDD+, ainsi qu'à l'innovation, et prendre des mesures adaptatives.

3. La révision du budget du Programme global devrait se fonder sur les informations suivantes :

3.1- Eléments universels

- i. Application des décisions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, concernant notamment les politiques et les méthodes ;
- ii. Priorités et domaines d'activité recensés de la Stratégie du Programme ONU-REDD.

3.2- Eléments spécifiques :

- i. Priorités et insuffisances identifiées, notamment celles constatées dans les conclusions de l'évaluation des besoins nationaux et les observations correspondantes du Conseil d'orientation. Il est important de reconnaître les limites des résultats présentés dans le rapport. Au moment d'examiner le processus de l'évaluation des besoins nationaux, la révision du budget du Programme global devrait analyser et identifier ces besoins à la lumière des situations nationales susceptibles d'être « globales », par nature ou par importance, comme les facteurs internationaux du déboisement, les systèmes régionaux de surveillance, etc. Le processus de planification devrait tenir compte des besoins des pays mis en évidence par l'évaluation des besoins nationaux, mais il devrait également garantir l'exécution de la fonction normative des organismes des Nations Unies.
- ii. Les résultats et enseignements tirés des activités de notification, de suivi, d'évaluation et d'audit du Programme global. En outre, le processus de planification du budget devrait aussi refléter clairement les liens entre les dépenses et les résultats des activités relevant du Programme global, notamment dans les rapports intérimaires périodiques et les états financiers, tout en tenant compte d'une dynamique de transparence renforcée et d'amélioration permanente.
- iii. Le paragraphe ii) ci-dessus s'applique également à la demande et à la fourniture d'un appui « ciblé » dans le cadre du Programme global, y compris l'adossement² en faveur des Programmes nationaux.
- iv. Le processus de planification du budget devrait établir des priorités en vue d'informer le Conseil d'orientation sur les priorités à déterminer dans le cadre des limites budgétaires du Programme global.

4. Les résultats de la révision devrait aboutir à :

² Backstopping (l'adossement désigne l'aide apportée aux pays par le personnel du Programme ONU-REDD, au siège comme dans les bureaux régionaux, notamment sous forme d'un appui technique à distance, de déplacements à des fins de prospection et de missions directement destinées à appuyer les activités des pays.)

- La détermination de domaines prioritaires pour l'affectation des ressources ;
- Une révision du budget axée sur les résultats, à la lumière du paragraphe 3.2 ci-dessus ;
- Des crédits budgétaires qui tiennent compte des fonctions d'appui international et d'appui ciblé, notamment d'activités d'adossement en faveur des Programmes nationaux ;
- La transparence des systèmes existants afin que le Conseil d'orientation examine et approuve les crédits budgétaires, l'utilisation et les résultats de crédits budgétaires spécifiques.

5. Calendrier et étapes à suivre pour la révision du Programme global

Parallèlement aux activités du groupe de travail sur la feuille de route destinée à la révision du budget du Programme global, les organisations des Nations Unies participantes ont fait une révision du Cadre du Programme global pour l'appui aux plans d'action REDD+ nationaux 2011-2015, entre juin et septembre 2012, en vue de présenter les budgets concernant les années 2 et 3 (2013 et 2014) à la neuvième réunion du Conseil d'orientation prévue en octobre 2012, en vue de son examen et de son approbation par le Conseil d'orientation. Cette révision du budget s'est fondée sur les recommandations initiales du groupe de travail sur la feuille de route, y compris les résultats disponibles de l'évaluation des besoins nationaux.

Les membres du groupe de travail sur la feuille de route destinée à la révision du budget du Programme global ont achevé les travaux demandés par le Conseil d'orientation, mais ont reconnu la nécessité de poursuivre les efforts visant à améliorer le suivi du Document-cadre du Programme global pour l'appui aux plans d'action REDD+ nationaux et d'établir des rapports sur la question afin d'augmenter la transparence et l'efficacité de la gestion des ressources. A cet égard, les membres du groupe de travail ont mis en avant deux propositions en vue de leur examen par le Conseil d'orientation :

- i. Le Conseil d'orientation fournit des orientations applicables aux activités énoncées dans les paragraphes 3.2 ii) ci-dessus, conformément à ses fonctions visant à définir la direction stratégique du Programme ONU-REDD et à examiner et approuver les rapports périodiques (qui ont trait aux programmes et aux finances) et les budgets.³
- ii. Le Conseil d'orientation décide de la meilleure façon de tirer parti de l'expérience et des recommandations du groupe de travail sur la feuille de route destinée à la révision du budget du Programme mondial, établi lors de la septième réunion du Conseil d'orientation.

³ Mandat du Conseil d'orientation, mars 2009.